Pays: Koweït (date: 10 mars 2024)		
Pièce justificative exigée (délivrée/certifiée par un médecin ou une autorité sanitaire)	Restrictions (qualitatives et/ou quantitatives)	Autorité nationale compétente (à contacter pour plus de renseignements)
a) Ordonnance médicale valide	Jours / Quantités/Doses	Nom : Narcotic and Psychotropic Licensing Control – Drug and Food Control Sector – Ministry of Health
b) Certificat médical approuvé par les autorités sanitaires du pays de résidence	Stupéfiants	Adresse : Al Jahidh st, MOH Departments
c) Certificat délivré par les autorités sanitaires du pays de destination	Substances psychotropes 30 jours	compound (Al Sabah Medical Area), Shuwaik Industrial area
d) Présentation de l'original de l'ordonnance au service des douanes du pays de destination	Liste de substances interdites ; si oui, veuillez préciser :	Tél .: + 2421000 ext. 59568 ou 59569
e) Autres types de justificatif ; si oui, veuillez indiquer	Seules les substances inscrites aux Tableaux II, III et IV sont autorisées.	Fax. : +
	Autres informations :	
	Les stupéfiants ne sont actuellement pas autorisés.	e-mail: sara.almaqseed@moh.gov.kw aljragh@moh.gov.kw